



COMPTE RENDU DE SEANCE LUNDI 6 JUILLET 2026

Présents : SAMSON André, COUHERT Cyrille, VIALIS Adeline, BARRÉ Dominique, VRAY Solange, RAGE Didier, VRAY Jean-Marc, TISSIER Virginie, MARTIN Marie-Anne,

Procuration : PERRET Magali à RAGE Didier etCHANTELOUBE Thierry à COUHERT Cyrille

Secrétaire de séance : COUHERT Cyrille

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr SAMSON André, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Attribution d'une subvention pour le voyage scolaire,
- ↳ Acquisition d'un barnum auprès de la région,
- ↳ Désignations référent agricole et référent déchets,
- ↳ Questions diverses

DELIBERATION 1 : PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DE SAINT ANTHEME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une participation financière de 100 € par élève de notre commune afin de pouvoir participer au voyage scolaire proposé par l'école de Saint Anthème.

Cette participation représente un coût total de 1 400,00 € pour 14 élèves résidants la commune (montant pouvant être revu à la baisse selon le coût définitif).

Le conseil municipal, après avoir libéré par 9 voix sur 11,

- **Autorise** le maire à signer les documents correspondants à cette demande

DELIBERATION 2 : ACQUISITION BARNUM AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de conforter les petites communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent, la région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place le dispositif « **cession de Barnum aux communes de la région** ».

Ce dispositif propose la cession à titre d'un barnum de 3 m par 3 m aux communes afin qu'elles le mettent à disposition des associations de leur territoire.

Les communes s'engagent à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum, mais aussi à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes de la région Auvergne Rhône-Alpes, dont la population est inférieure à 20 000 habitants. Un seul barnum sera attribué par la commune.

Le conseil municipal, après avoir libéré,

- **Autorise** le maire à solliciter l'attribution d'un barnum au profit des associations communales dans le cadre du dispositif mise en place par le conseil régional, Auvergne Rhône-Alpes,
- **Autorise** le maire à signer les documents correspondants.

DELIBERATION 3 : DESIGNATION REFERENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des référents lister ci-dessous :

Référent déchets auprès d'Ambert Livradois Forez

↳ M. SAMSON André

Référent agricole

↳ M. RAGE Didier

DELIBERATION 4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 / GEOLOCALISATION TE 63

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal ne sont pas suffisants. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décidé les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6261 : Frais d'affranchissement	143.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	143.08 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	143.08 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	143.08 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	143.08 €	143.08 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 2804182 : Amort. subv.org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	143.08 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	143.08 €
D-204182 : Subv.org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	143.08 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	143.08 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	143.08 €	0.00 €	143.08 €
Total Général		286.16 €		143.08 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs sujets d'information ont été vus tels que l'état de l'eau sur la commune, l'état de la voirie forestière ainsi que la mise au propre des différents documents de sécurité pour nos bâtiments communaux.

↳ Le prochain conseil municipal se tiendra le Lundi 21 Septembre 2026 à 20h.

↳ La commission CCAS se réunira le Mardi 8 Septembre pour discuter du Noël 2026.